



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

avril 2022
à janvier 2023

Durée des travaux:

10 mois

Montant global:

CHF 1'300'000.-

Effectif moyen:

8 pers.

Béton à la pompe:

900m³

Acier d'armatures:

85^t

Mur une face:

900m²

4 câbles pour la précontrainte de 15 m/chacun

Matériel: Pelle de démolition 8 to
pelle de terrassement 35 to
chargeuse sur chenilles 5.5 to
foreuse de micro pieux 8 to
mini foreuse 2 to
installation de Jetting
grue automontante

LE CAPITOLE

Av. du Théâtre 6, 1005 Lausanne

Type de marché:

Public, béton armé

Caractéristique:

Le Capitole est le plus grand cinéma de Suisse encore en activité. Un bâtiment historique qui a ouvert en 1928. Propriété depuis 2010 de la Ville de Lausanne, la gestion a été confiée à la Cinémathèque suisse qui y organise ses événements cinématographiques. Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de rénovation et d'agrandissement avec mise aux normes, restauration d'éléments architecturaux et décoratifs historiques, aménagement d'espaces publics (cafés, boutique, médiathèque) et la construction d'une seconde salle.

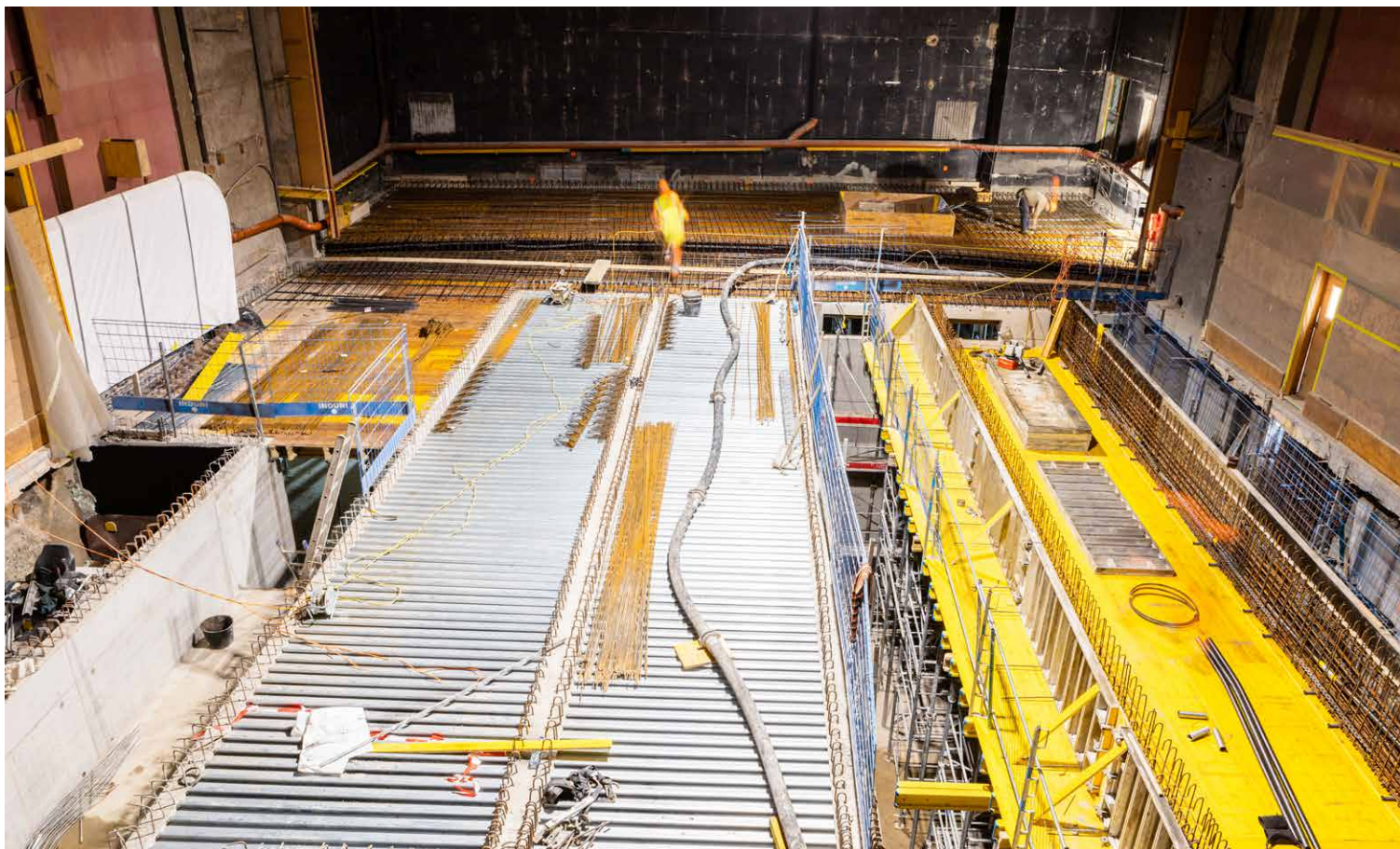
Le terrassement et les travaux spéciaux se sont déroulés de juillet 2021 à juillet 2022, après 12 mois de démolition. La Société Orlati SA nous a confié les travaux de béton armé et de précontrainte.

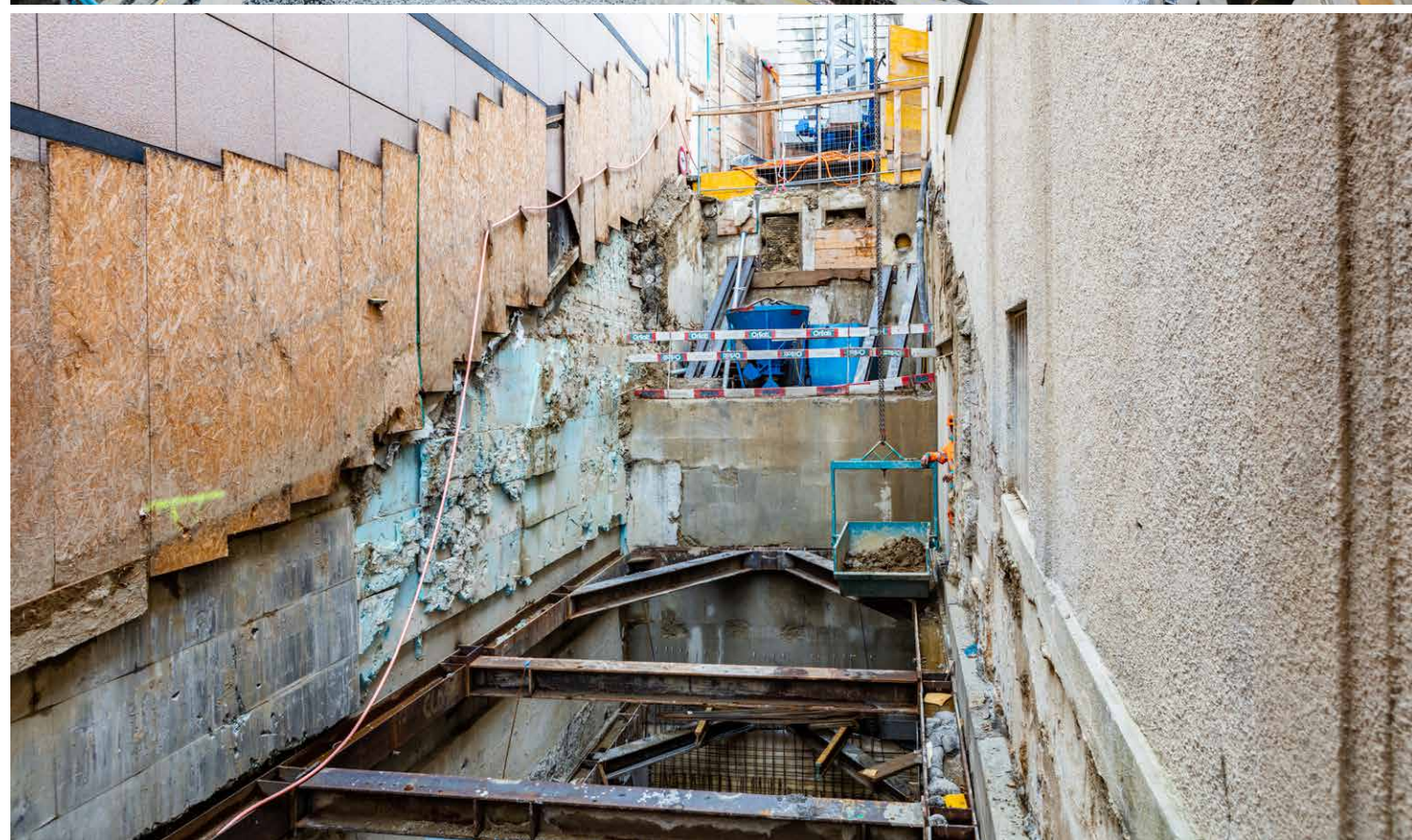
Le cinéma existant devant conserver son toit, celui-ci étant classé comme le reste, si bien que toutes les manutentions se font à l'aide de nacelles, grues auto-montante, chariots, pelles à bras télescopique, ainsi qu'à la force des bras. Étant en plein centre-ville de Lausanne, la piste de chantier pour les livraisons est d'une surface de 180 m². Un planning d'approvisionnement pointu a été réalisé.



Particularités techniques:

- Réalisation d'un grand nombre de travaux spéciaux et de renforcement structurel dans un environnement exigu et encombré.
- Tous les coffrages de mur (deux faces ou une face) et de pilier sont réalisés avec des coffrages manportables.
- Le coffrage de dalle grande hauteur a été varié en tôle Holorib pour éviter les découpes, les chutes, l'évacuation des déchets de coffrage et surtout pour palier à la pénibilité du travail de décoffrage en sortant à la main un matériel lourd dans un environnement classé au patrimoine.
- Des murs de coffrage une face d'1m35 et de qualité accrue, type 4.1.4 qui sont superposés au fur et à mesure de l'avancement des travaux spéciaux et de l'étaiyage des parois.
- Deux murs une face ont une hauteur allant jusqu'à plus de 9 mètres.







Intervenants:

Maître de l'ouvrage

Fondation du Capitole
Ville de Lausanne - Direction de la culture et
du développement urbain -
Service de la Culture
Pl. de la Palaud 2, 1002 Lausanne
DUMAS Laetitia - 021 312 51 32

Exécution

INDUNI & CIE SA
Rue des Alpes 2, 1023 CRISSIER

Conducteur de travaux

ERMINI Stéphane - 079 626 95 89

Aide Conducteur de travaux

MEYER Johnny - 079 686 76 10

Contremaître

DE PAIVA GIROTO Antonio Joaquim
079 625 16 71

Direction de travaux et Architectes

Architecum Sàrl
Rue du Pont 27, 1820 Montreux
RAPOLD Katja - 021 661 43 43

Ingénieurs civils

MCR & Associés
Rue des Moulins 48, 1800 Vevey
RUCHONNET J. - 021 921 58 74

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air :

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que : camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que : phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Rue des Alpes 2 - Case postale 182
CH-1023 CRISSIER 1
Route de Champ-Colin 13 - CH-1260 NYON
T. 021 706 42 82 - F. 021 706 42 80
info@induni.ch - www.induni.ch

INDUNI
ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
DEMAIN